

CHAPITRE Ier DE LA LOI DU 2 MARS 1989

Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée au premier marché, par suite d'une modification de quotité ou d'une mise à jour¹

0. A adresser à :

- la société cotée visée
- Commission bancaire, financière et des assurances
Contrôle de l'information financière et des marchés d'instruments financiers
A l'attention de M. G. Delaere
Rue du Congrès 12-14
fax : +32(2)220.54.24 - e-mail : dir2.fin@cbf.be

1. **Nom de la société visée :**Cofinimmo SA.....

2. **Données relatives à la personne établissant la déclaration** 0 en qualité de déclarant
0 en qualité de mandataire²

a) *personne physique*

nom + prénom
adresse
.....
tél. (facultatif)

b) *personne morale*

forme juridique + dénomination société anonyme Cofinimmo.....
siège social Bd de la Woluwe 58.....
1200 BRUXELLES.....
tél.
fax
nom et qualité du signataire de la Jean-Edouard Carbonnelle et Françoise
déclaration Roels – administrateurs.....

3. Eléments constitutifs de la déclaration

Remarques préliminaires

- Les tableaux I et II peuvent être utilisés tant pour les déclarations *individuelles* que pour les déclarations *communes* (opérées via un mandataire) : dans ce dernier cas, ils seront complétés autant de fois que nécessaire.
- Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux doivent être complétés pour l'ensemble des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989) ainsi que pour chacune de ces personnes séparément, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 2 de l'A.R. du 10 mai 1989)³.

¹ Ces notions sont définies respectivement à l'article 8, § 2 et l'article 8, § 4 de l'A.R. du 10 mai 1989.

² En cas de déclaration commune. Si le mandataire fait lui-même partie des personnes liées ou agissant de concert : cocher les deux cases.

³ Sauf s'il s'agit de personnes physiques agissant de concert dont aucune n'acquiert ou cède un nombre de titres auquel sont attachés 5 % ou plus des droits de vote existants : celles-ci peuvent faire une déclaration commune, sans indication des détenteurs individuels (art. 2, § 3, alinéa 2, de la loi du 2 mars 1989).

Déclaration subséquente de participation

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Cofinimmo
Droits détenus par ¹	Société anonyme Leopold Square – Bd de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles
lié à	
agissant de concert avec	Cofinimmo et Cofinimmo Services
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	18 juin 2008
Sources relatives au dénominateur	

Tableau II : calcul de la quotité

	dénominateur actuel (a)	déclaration précédente		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration		délai ou période d'exercice
		numérateur	% ²		numé- rateur (b)	% b/a	
1. Droits de vote actuels afférents à des titres							
• représentatifs du capital							
• non représentatifs du capital	12.844.311	472.293	3,6	-472.293	0	0	
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de							
• droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer , à savoir :							
◊ conversion d'obligations							
◊ conversion de prêts							
◊ exercice de warrants							
◊ autres (à détailler le cas échéant)							
• droits et engagements d'acquisition de titres émis , à savoir :							
◊ options							
◊ warrants portant sur des titres émis							
◊ engagements résultant d'un contrat							
◊ autres (à détailler le cas échéant)							
Total	12.844.311						
<u>Pour mention</u> droits à l'acquisition ou à la souscription de titres, assortis de clauses conditionnelles							
• droits afférents à la conversion d'obligations							
• droits afférents à l'exercice de warrants							
• autres							

¹ Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse; pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

² Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

Déclaration subséquente de participation

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Cofinimmo
Droits détenus par ¹	Société anonyme Cofinimmo Services – Bd de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles
lié à	
agissant de concert avec	Cofinimmo et Leopold Square
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	18 juin 2008
Sources relatives au dénominateur	

Tableau II : calcul de la quotité

	dénominateur actuel (a)	déclaration précédente		modifica tion en + ou en -	nouvelle déclaration		délai ou période d'exercice
		numérateu r	% ²		numéra- teur (b)	% b/a	
3. Droits de vote actuels afférents à des titres							
• représentatifs du capital							
• non représentatifs du capital	12.844.311	33.670	0,26	-33.670	0	0	
4. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de							
• droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer , à savoir :							
◊ conversion d'obligations							
◊ conversion de prêts							
◊ exercice de warrants							
◊ autres (à détailler le cas échéant)							
• droits et engagements d'acquisition de titres émis , à savoir :							
◊ options							
◊ warrants portant sur des titres émis							
◊ engagements résultant d'un contrat							
◊ autres (à détailler le cas échéant)							
Total	12.844.311						
<u>Pour mention</u> droits à l'acquisition ou à la souscription de titres, assortis de clauses conditionnelles							
• droits afférents à la conversion d'obligations							
• droits afférents à l'exercice de warrants							
• autres							

¹ Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse; pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

² Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

Déclaration subséquente de participation

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Cofinimmo
Droits détenus par/ pour compte de ^{1*} (biffer la mention inutile)	Société anonyme Cofinimmo – Bld de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles
lié(e) à	
agissant de concert avec	Cofinimmo Services et Leopold Square
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	18 juin 2008
Sources relatives au dénominateur	

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

*Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	dénominateur (a)	numérateur (b)	% (b/a)
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	12.844.311	560.501	4,36
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 			
Total			
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 			
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)			

4. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)

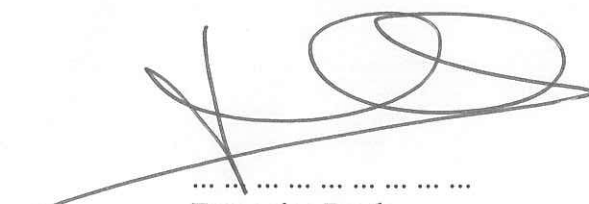
a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :


b. Nombre de titres ou de droits acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

	Nombre	mode d'acquisition
1. Droits de vote actuels afférents à des titres <ul style="list-style-type: none">• représentatifs du capital• non représentatifs du capital		
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none">• droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer, à savoir :<ul style="list-style-type: none">◇ conversion d'obligations◇ conversion de prêts◇ exercice de warrants◇ autres (à détailler le cas échéant)• droits et engagements d'acquisition de titres émis, à savoir :<ul style="list-style-type: none">◇ options◇ warrants portant sur des titres émis◇ engagements résultant d'un contrat◇ autres (à détailler le cas échéant)		

5. Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration (facultatif)

Fait le 18 juin 2008 à Bruxelles


.....
Françoise Roels
Administrateur


.....
Jean-Edouard Carbonnelle
Administrateur